



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services à la personne

Question au Gouvernement n° 4636

Texte de la question

MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE AUX PERSONNES ÂGÉES

M. le président. La parole est à Mme Julie Sommaruga, pour le groupe socialiste, écologiste et républicain.

Mme Julie Sommaruga. Madame la secrétaire d'État aux personnes âgées et à l'autonomie, les prévisions démographiques témoignent d'une réalité qui est une bonne nouvelle pour notre société : l'espérance de vie de nos concitoyens s'allonge. Voilà pourquoi nous avons le devoir de mobiliser la société tout entière autour du défi du vieillissement. Nous le savons, les conditions dans lesquelles nos aînés vieillissent peuvent s'avérer parfois, et même souvent, difficiles. C'est pourquoi, afin de lutter contre l'isolement, nous avons définitivement adopté, en décembre 2015, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Pour accompagner les personnes âgées, il y a tout d'abord la famille et les proches. Parce qu'il est indispensable de les soutenir dans leur implication quotidienne, nous avons instauré un droit au répit et un droit à un congé supplémentaire. Mais, au-delà de la famille et des proches, il y a aussi les auxiliaires de vies, qui accompagnent nos parents et nos grands-parents. C'est grâce à ces auxiliaires de vie que nos aînés ont la possibilité de rester, et de vivre pleinement, à leur domicile. Les aides à domicile contribuent à rendre notre société plus juste et plus solidaire, à en faire une société qui n'exclut personne, dans laquelle vieillir dans la dignité est un droit pour chacun.

Ce métier, à la fois indispensable et plein d'humanité, est également porteur d'avenir. On estime en effet à 300 000 le nombre de créations d'emploi d'ici 2030, sans compter le remplacement des départs à la retraite. Aussi, afin d'anticiper les besoins de nos aînés, vous avez, madame la secrétaire d'État, lancé la semaine dernière une campagne de valorisation des métiers de l'aide à domicile. Pouvez-vous nous présenter les grands axes de cette campagne et nous dire comment vous comptez valoriser ce beau métier ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain et sur quelques bancs du groupe Les Républicains.)*

M. Joël Giraud. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes âgées et de l'autonomie.

Mme Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des personnes âgées et de l'autonomie. Madame la députée, le 4 octobre 2016, à l'occasion de la « Semaine bleue », le Président de la République s'était engagé à revaloriser l'image des métiers d'aide à domicile, dont il est très peu question dans nos débats, alors même que ce sont des milliers de personnes – à 90 % des femmes – qui les exercent.

Le 1er février, j'ai effectivement lancé une campagne nationale dédiée à la revalorisation des métiers de l'aide à domicile auprès des personnes âgées, avec un slogan : « Aider les autres, c'est mon métier. » C'est

effectivement un métier. Le rappeler, c'est signifier que nous ne confions pas nos aînés à n'importe qui, mais à de vrais professionnels, en qui nous avons pleinement confiance.

Permettez-moi de donner quelques chiffres. Aujourd'hui, 80 % des personnes âgées souhaitent vivre le plus longtemps possible à leur domicile. En 2017, 23 % de la population française a plus de 60 ans et, en 2030, les personnes âgées représenteront un tiers de notre population. Il faut donc être à la hauteur de ce défi démographique, à la hauteur de nos responsabilités politiques. C'est ce que nous faisons et, avec Clotilde Valter, secrétaire d'État chargée de la formation professionnelle, nous avons adressé un courrier à l'ensemble des acteurs – collectivités territoriales, associations, structures diverses – afin qu'elles relaient cette campagne d'information, car nous aurons besoin, vous l'avez dit, de quelque 300 000 aides à domicile supplémentaires dans les dix ans qui viennent.

Ce sont des emplois non délocalisables, qui ne nécessitent pas de diplôme, mais pour lesquels il existe une formation. Nous avons d'ailleurs créé, en janvier 2016, le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social. Madame la députée, vous l'aurez compris : mieux reconnaître et mieux former ces métiers, c'est un plus pour les personnes âgées, un plus pour leurs proches, mais aussi pour les professionnels qui travaillent dans ce secteur. Et c'est un vrai défi pour nous. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

Données clés

Auteur : [Mme Julie Sommaruga](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4636

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Personnes âgées et autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 février 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 février 2017](#)